



4<sup>ème</sup> Édition

# LES JOURNÉES SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

14 & 15  
novembre  
Au Méridien

A rohi ana'e



Direction du Travail



Ministère de la Santé  
et de la Prévention



Cabinet de Prévention Sociale  
Il eke, Il eke, Il eke  
We're Protection Sociale,  
Notre Métier



SISTRA



LE MINISTRE DE LA  
SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION

# L'approche des Institutions :

## Bilan, actualités et perspectives

### Intervenants :

Monette NORDHOFF – Directrice du SISTRA

Tekura YP SEUNG – Chef du service prévention des risques professionnels à la CPS

Rémy BREFORT – Directeur du travail

Teva CARDINES – Directeur administratif et financier de l'AMT-CPME



4<sup>ème</sup> Édition  
**LES JOURNÉES  
SANTÉ  
& SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL**  
A rohi ana'e



DIRECTION DU TRAVAIL



# Historique

Dès 1957, le législateur prévoyait la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnels

En 1961, la gestion de ces risques est confiée à la CPS.

Les cotisations sont exclusivement à la charge de l'employeur.

Politique de prévention :

- établir les statistiques des AT/MP
- procéder à des enquêtes en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité des travailleurs
- vérifier si les employeurs observent les mesures d'hygiène et de prévention
- faire connaître les méthodes de prévention (communication)
- favoriser l'enseignement de la prévention

# 4<sup>ème</sup> édition



2011

- L'EvRP
- Les risques chimiques
- Le CHSCT
- Les manutentions manuelles



2013

- L'approche comparée avec la Nouvelle Calédonie et la France
- Les pesticides
- L'amiante



2016

- Les RPS
- Le plan de prévention
- La coordination de chantier
- Les addictions



2018

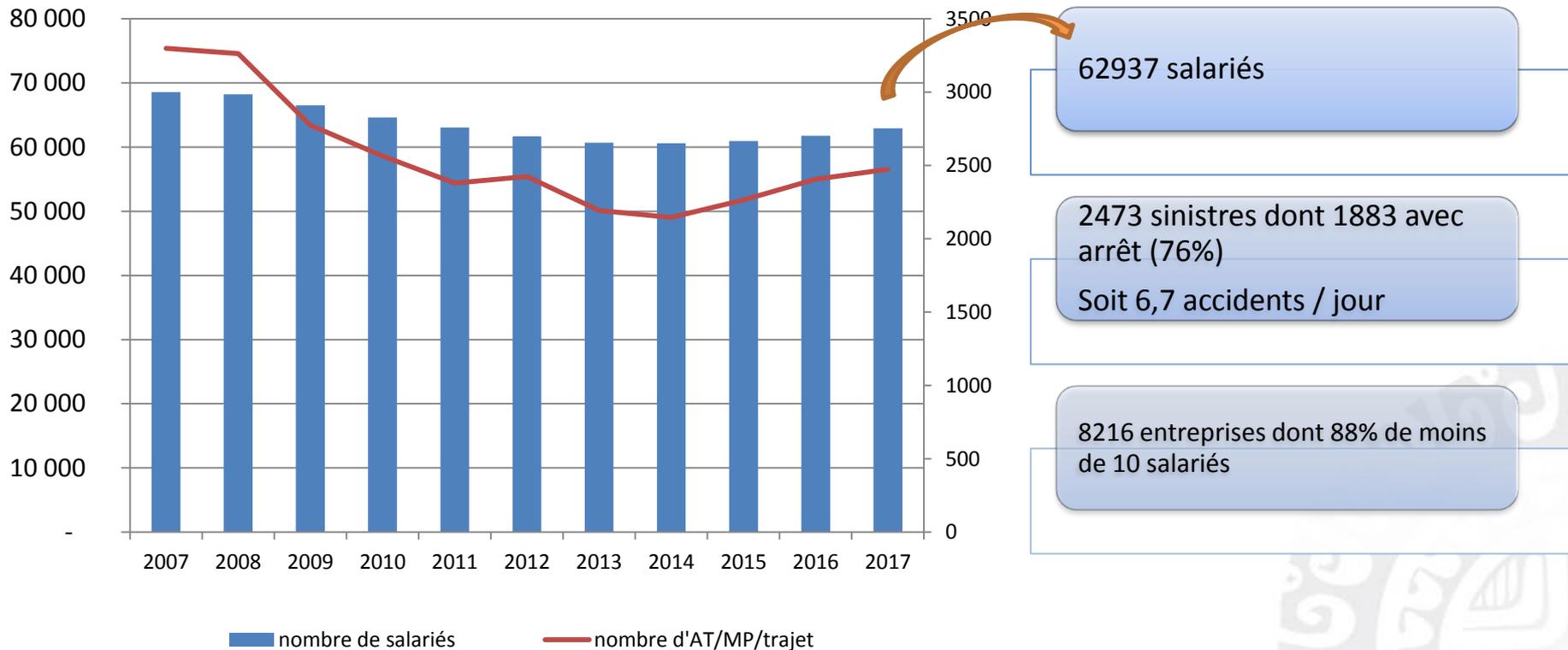
- Les circulations
- Les chutes de hauteur
- Les rythmes atypiques
- Les maladies professionnelles

# Quelques statistiques

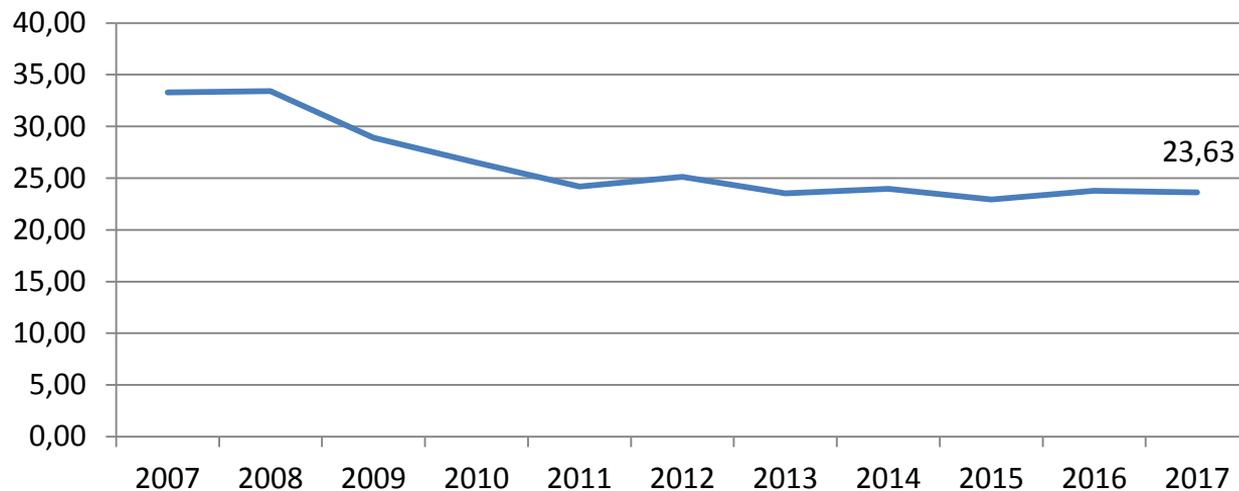


4<sup>ème</sup> Édition  
LES JOURNÉES  
SANTÉ  
& SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL  
.....  
A rohi ana'e

# Evolution du nombre d'accidents du travail entre 2007 et 2017

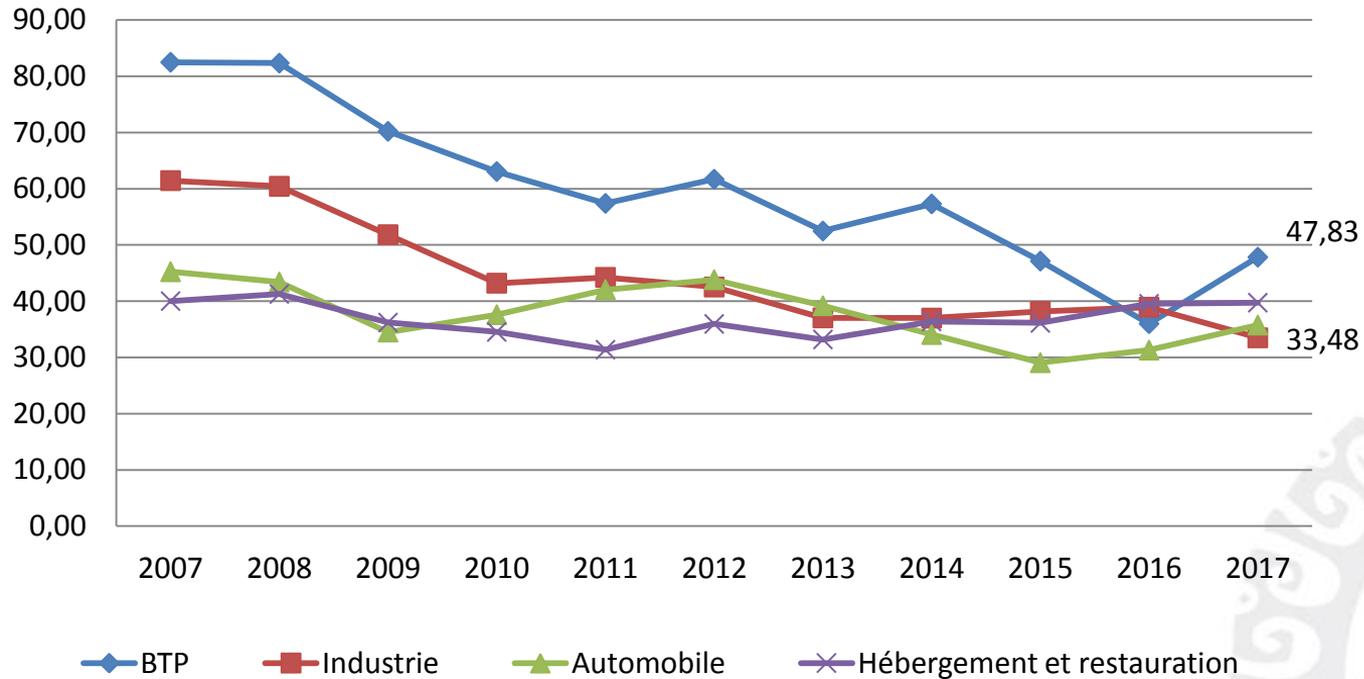


# Evolution de l'indice de fréquence général de 2007 à 2017

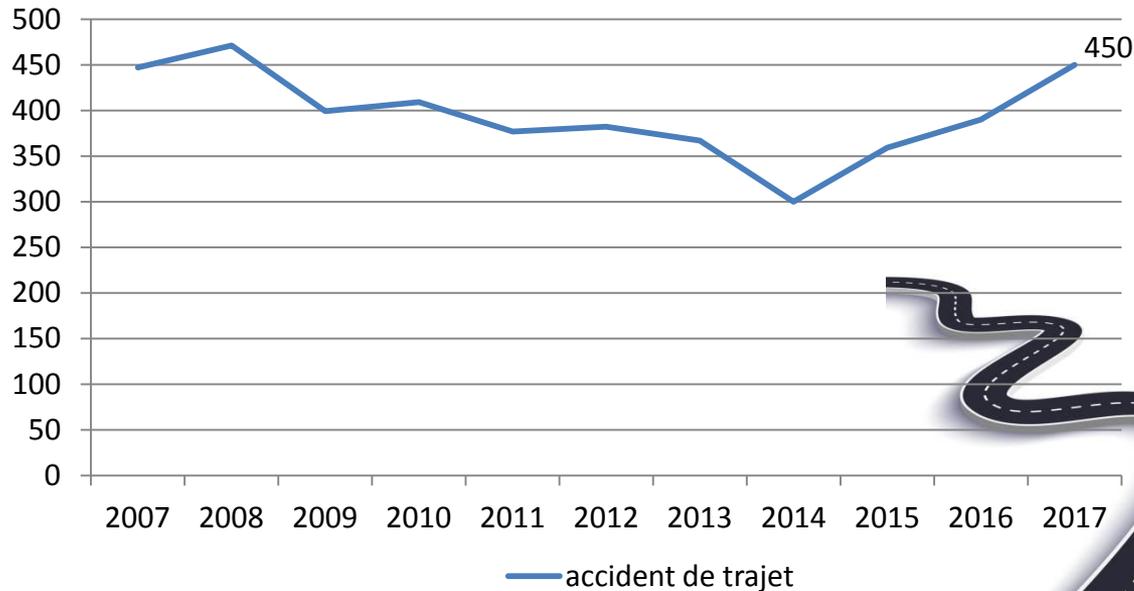


Indice de fréquence =  $\frac{\text{nombre d'AT avec arrêt} \times 1000}{\text{nombre de salariés}}$

# Evolution de l'indice de fréquence par secteur d'activité de 2007 à 2017



# Les accidents de trajet entre 2007 et 2017



Baisse constante jusqu'en 2014

50% d'augmentation entre 2014 et 2017

83 % des accidents de trajet se sont passés sur l'île de Tahiti

1/3 des accidents entre 6h et 8h du matin

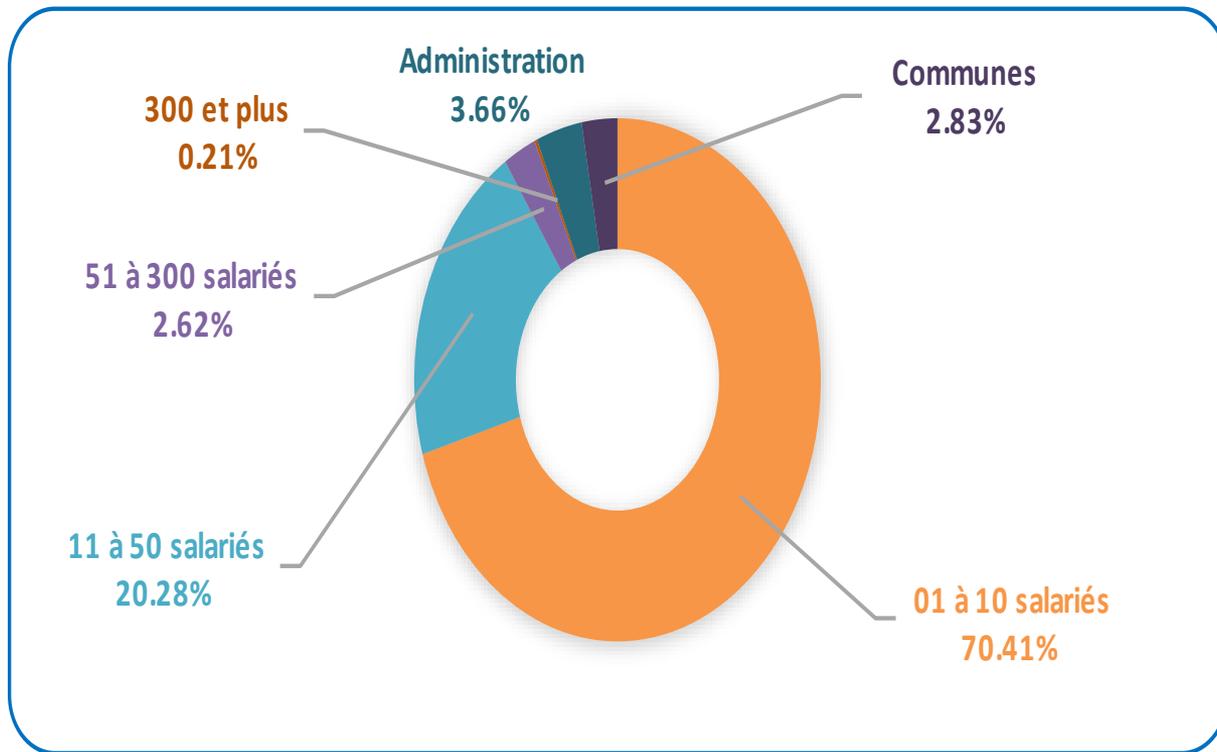
Plus de la moitié implique un « 2 roues à moteur ».

# Les maladies professionnelles

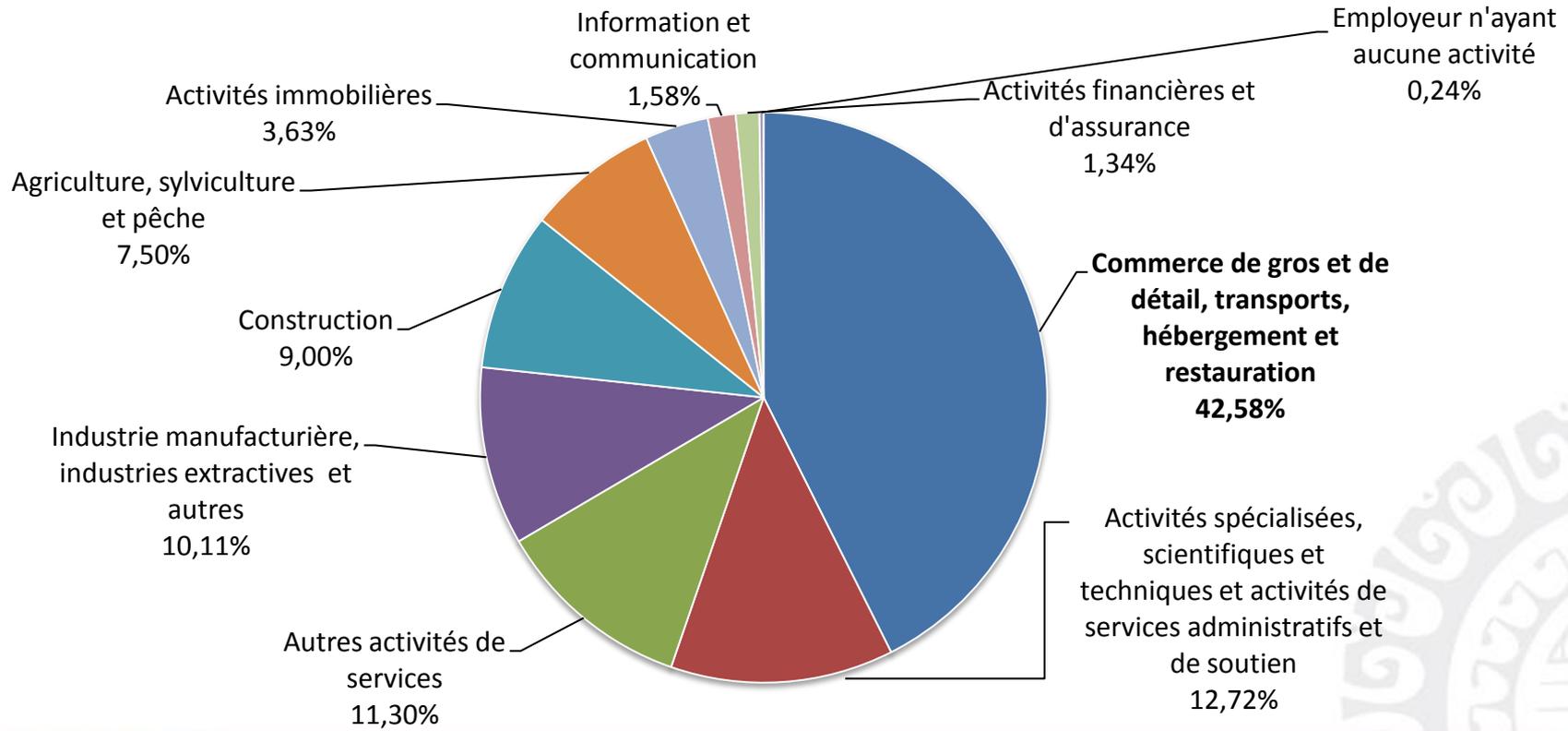
Faible nombre de déclarations de maladies professionnelles :

- Délai souvent long entre exposition au risque et survenance de la maladie,
- Méconnaissance des procédures,
- Absence de procédure pour reconnaître le caractère professionnel d'une affection lorsque le salarié ne remplit pas de façon stricte les conditions d'exposition décrites dans les tableaux.

# AMT-CPME : Répartition du suivi par taille d'entreprise



# AMT-CPME : Répartition du suivi par secteur d'activité (privé)



# Catégories de surveillance médicale

En 2017 :

45 646

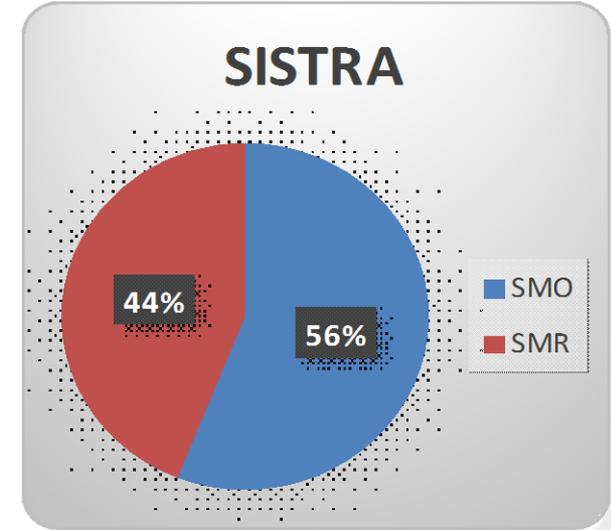
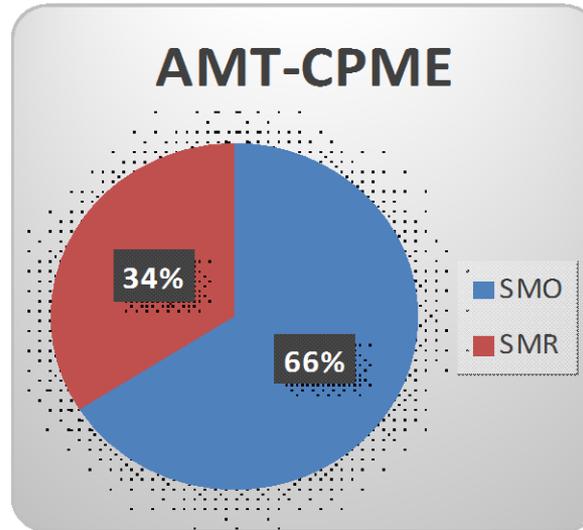
- Salariés suivis

30925

- Visites médicales

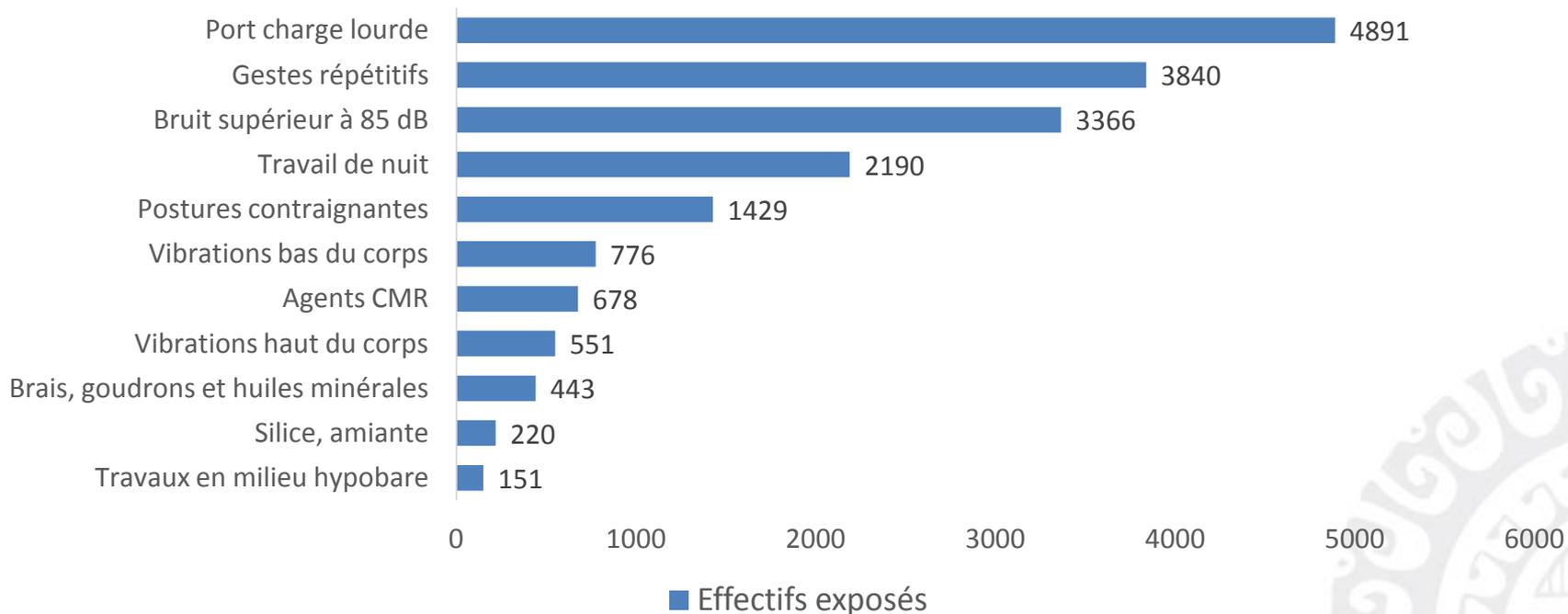
500

- Visites en entreprises



SMR = surveillance médicale renforcée / SMO = surveillance médicale ordinaire

# SISTRA: Exposition aux risques professionnels:



# Les acteurs de la prévention



4<sup>ème</sup> Édition  
LES JOURNÉES  
SANTÉ  
& SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL  
A rohi ana'e

# Dans l'entreprise



## L'employeur :

- Responsable de la mise en œuvre des mesures de prévention,
- Évalue les risques pour la sécurité et la santé des salariés,
- Intègre la prévention dans des démarches plus larges de qualité, sécurité et environnement.



## Les représentants du personnel :

- Près d'une centaine de CHSCT - *En l'absence de CHSCT, les missions sont exercées par les délégués du personnel*
- Veille à la protection de la santé et de la sécurité des salariés
- Veille à l'amélioration des conditions de travail
- Veille au respect des prescriptions réglementaires en matière de sécurité

# Les services de santé au travail

Ils contribuent à la prévention des atteintes à la santé des travailleurs du fait de leur travail, tout au long de leur parcours professionnel.

**1 service  
d'entreprise  
(au CHPF)**

**2 services interentreprises  
(association loi 1901)**

**Médecine de  
prévention**  
Pour les  
fonctionnaires :

1 Médecin du travail  
1 conseiller en  
prévention/psychologue

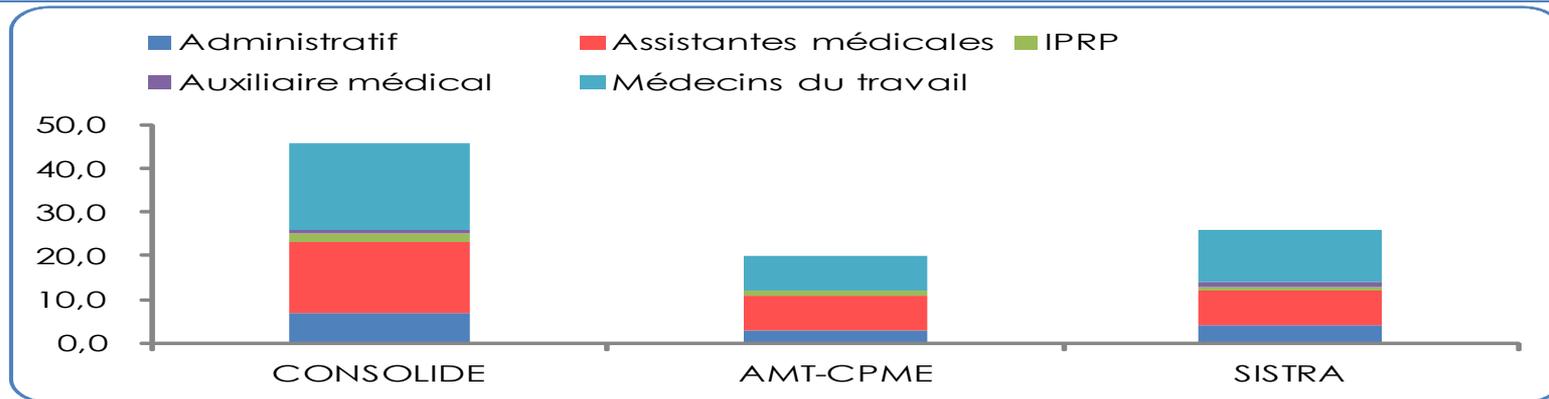
**Professionnels de  
santé :**  
20 médecins du travail

**Professionnels de la  
prévention :**  
3 IPRP salariés  
5 IPRP indépendants

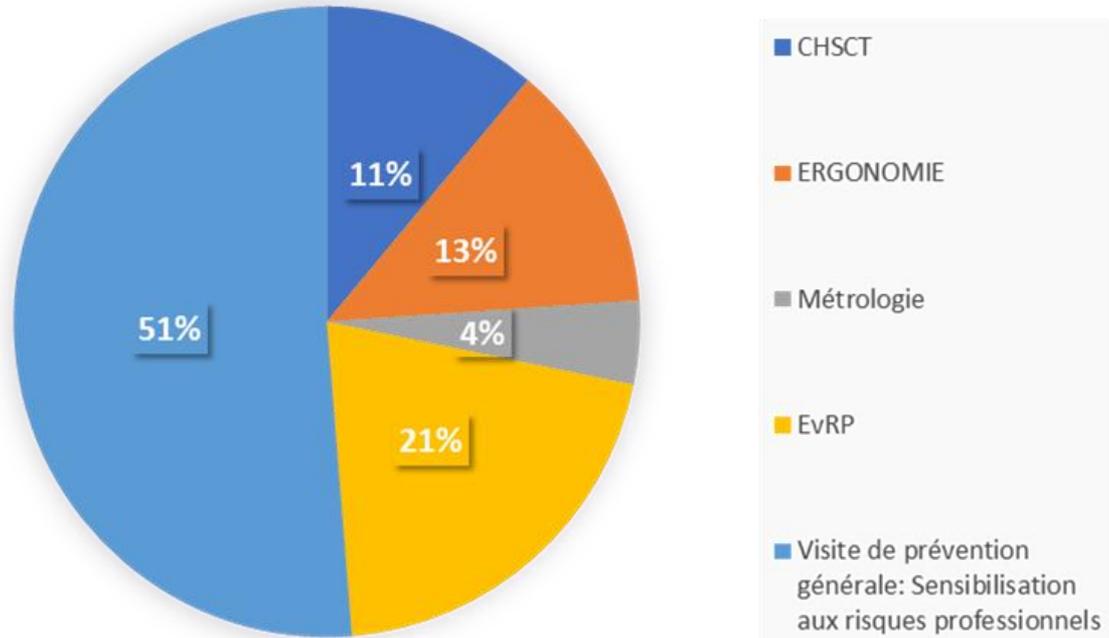
1 médecin libéral  
conventionné

# Effectif interne des services de santé au travail

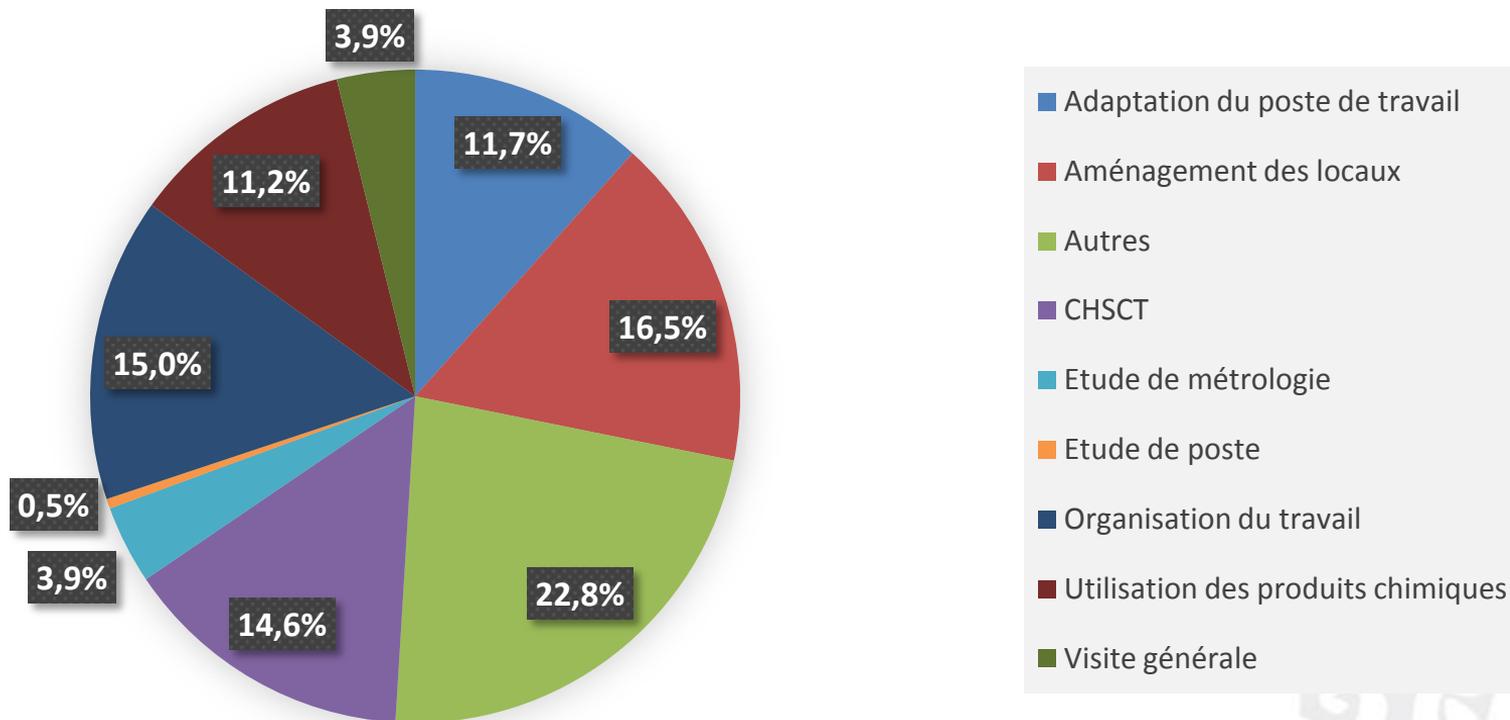
Désignation	CONSOLIDE	AMT-CPME	SISTRA
Administratif	7,0	3,0	4,0
Assistantes médicales	16,0	8,0	8,0
IPRP	2,0	1,0	1,0
Auxiliaire médical	1,0		1,0
Médecins du travail	20,0	8,0	12,0
Médecins du travail (ETP)	12,1	4,6	7,5
<b>Total</b>	<b>58,1</b>	<b>24,6</b>	<b>33,5</b>



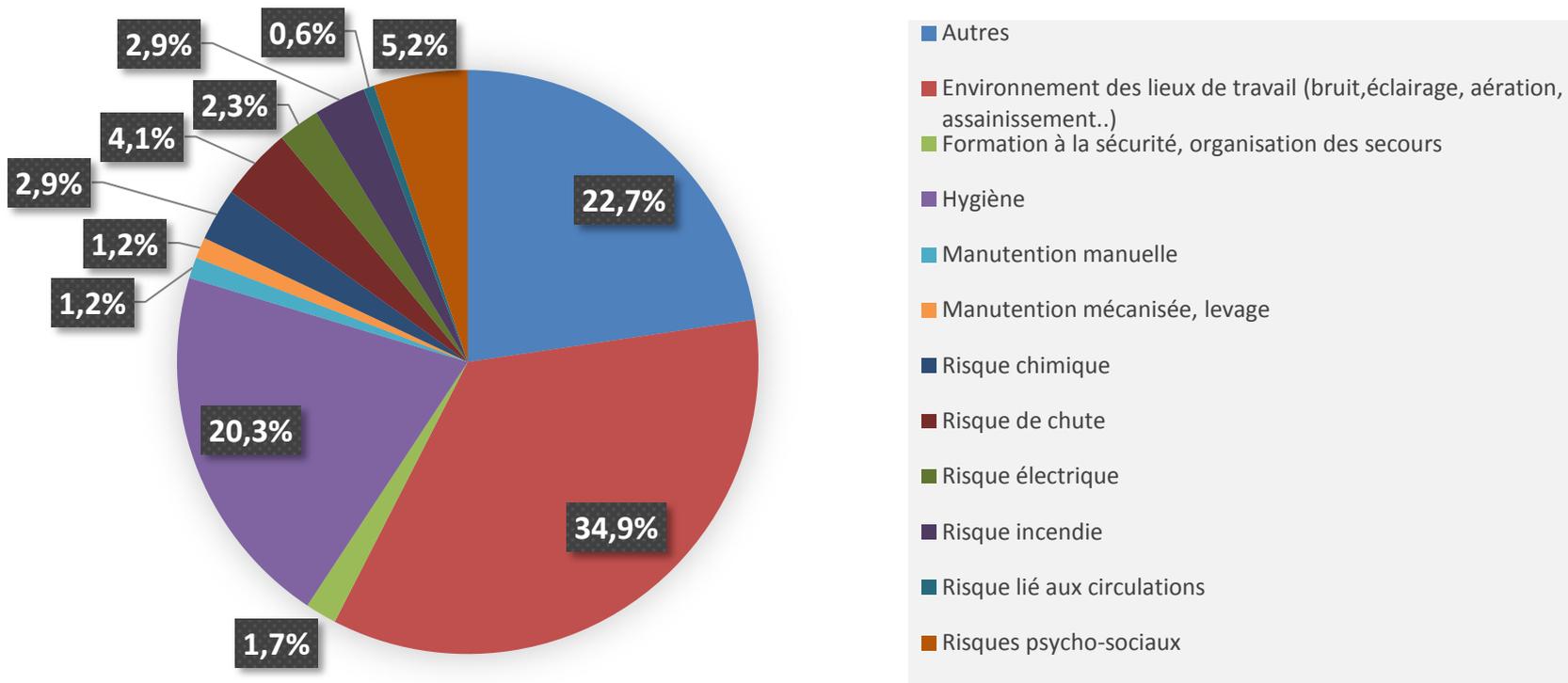
# Répartition des interventions de l'IPRP du SISTRA



# Répartition des interventions par objets de visites de l'IPRP de l'AMT-CPME

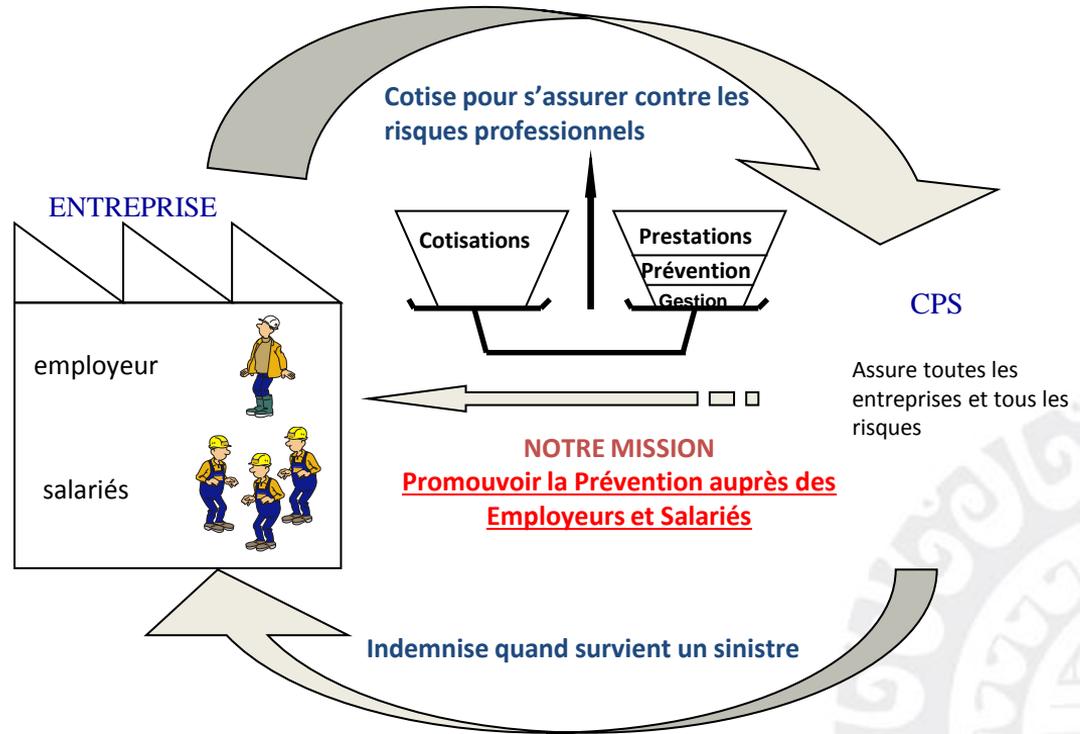


# Répartition des interventions par thématiques traitées lors des visites de l'IPRP de l'AMT-CPME



# La CPS : l'assureur social

- > Préserver la santé, la sécurité des 60 000 salariés,
- > Améliorer l'hygiène et les conditions de travail,
- > Réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- > Assurer des prestations de qualité en pesant au minimum sur les actifs contributifs.



# Le service prévention des risques professionnels



## Contrôles / Conseils

- 40 % sur les chantiers
- 20 % dans les îles
- 15<sup>aine</sup> suite à des accidents



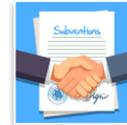
## Réunions

- CHSCT
- Réunions technique (groupe de travail RPS, réglementaire,...)



## Formations / Sensibilisations

- Membres de CHSCT
- Sensibilisation sur demande
- Matinées prévention thématique



## Incitations financières

- Outils plus sûrs (15 matériels)
- Formation (SS4: prévention amiante)
- Prestations (repérage amiante)

# La Direction du travail

Service de l'administration de la Polynésie française chargé notamment :

- d'élaborer les règles relatives au droit du travail,
- d'informer et de conseiller les employeurs et les salariés,
- de promouvoir et de contrôler la prévention des risques professionnels,
- de contrôler le respect de la réglementation du travail, dans tous les domaines, y compris celui de la prévention des risques professionnels (c'est plus particulièrement le rôle de l'inspection du travail, au sein de la direction du travail).
- **530 interventions** en entreprises de l'inspection du travail **en 2017 dont 62 sur chantiers.**

# Les intervenants agréés (www.travail.gov.pf)

## Chargés des vérifications

**des ascenseurs, monte-charges et autres appareils de levage :**  
10 personnes  
dans 3 entreprises

**des installations électriques :**  
15 personnes  
dans 9 entreprises

relatives aux  
**rayonnements ionisants :** 2 personnes

## En matière d'amiante

Les **diagnostiqueurs certifiés** : 10 personnes  
dans 4 entreprises

Les **entreprises de confinement et de retrait d'amiante** :  
3 entreprises

Les **organismes de formation** :  
2 entreprises

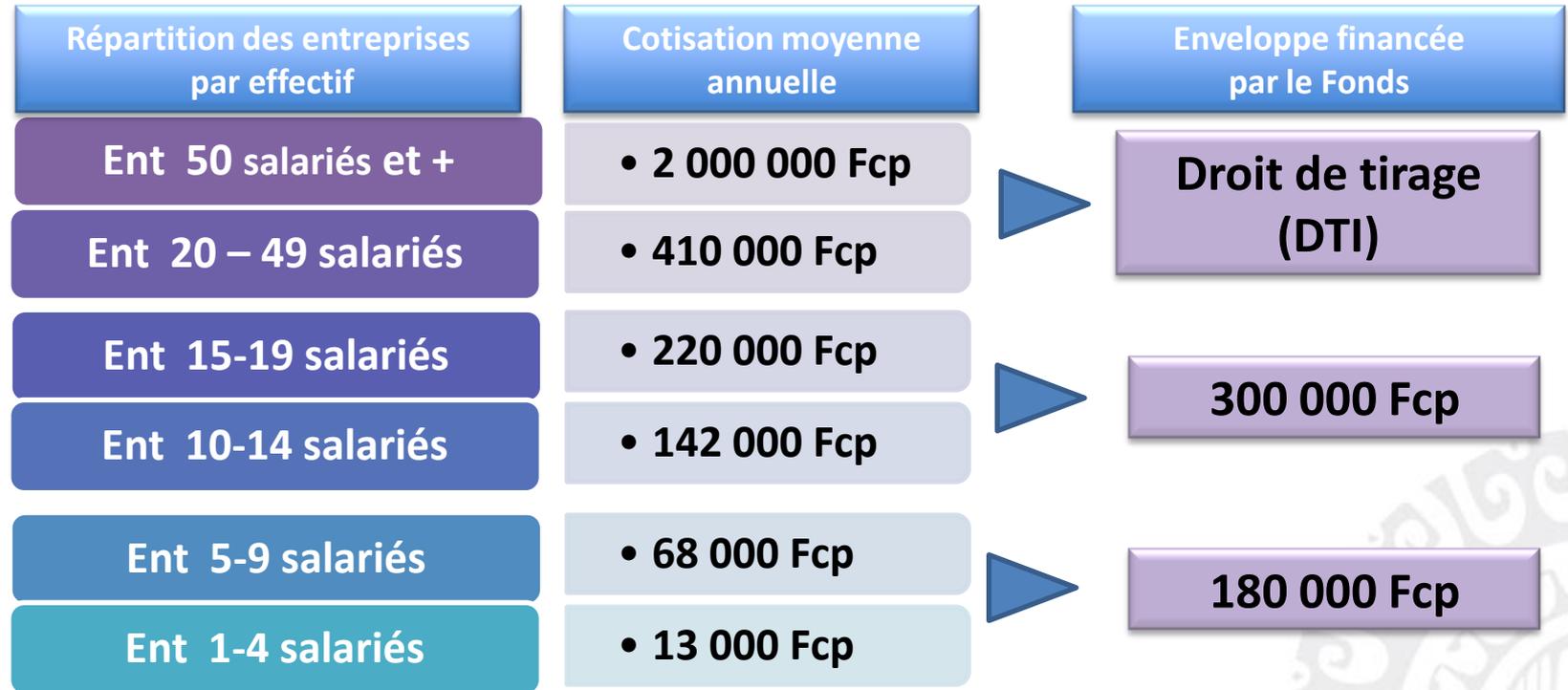
## Les Intervenants en prévention des risques (IPRP)

8 personnes dont 3  
salariés (au SISTRA et  
AMT-CPME)

## Les Coordonnateurs de sécurité (CSPS)

10 personnes dans 7  
entreprises

# Le fonds paritaire de gestion



Tel. 40 42 71 00 / [contact@fondsparitaire.pf](mailto:contact@fondsparitaire.pf) / [www.fondsparitaire.pf](http://www.fondsparitaire.pf)

# Les financements effectués sur les formations santé sécurité au travail

Les entreprises du privé demandent chaque année un financement de leurs formations santé sécurité au travail.

Ces formations représentent de **1/4 à 1/3 du budget** total des financements.

Les branches de la **construction**, de l'**industrie** et de la **santé/soins** sont les plus gros consommateurs de ce type de formation.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montants financés sur les formations santé sécurité au travail	24 984 058	82 942 360	91 587 505	146 310 446	220 801 366	194 845 520	183 838 238	169 974 397	179 161 866
Montant total des formations financées	71 397 315	331 239 306	419 423 159	573 087 997	682 335 270	588 659 734	560 547 064	609 100 901	704 091 028
	35%	25%	22%	26%	32%	33%	33%	28%	25%

# Les formations financées

Actions collectives **35 formations (sur 115) concernent la sécurité et les transports.**

	Intitulés		Intitulés
1	Gestes et Postures - Initiation	19	Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - Initiation
2	Gestes et Postures - Recyclage	20	Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - Recyclage
3	Travaux en hauteur - Initiation	21	Premier Secours en Equipe de niveau 1 - Initiation
4	Travaux en Hauteur - Recyclage	22	Premier Secours en Equipe de niveau 1 - Recyclage
5	Travaux en hauteur - Façade, Falaise, Pylône	23	Premier secours en Equipe de niveau 2 - Initiation
6	Travaux en hauteur - Bûcheronnage et élaguage	24	Premier secours en Equipe de niveau 2 - Recyclage
7	Travaux en hauteur - Echafaudage	25	Equiper de première intervention - Initiation
8	Hygiène des locaux	26	Equiper de première intervention - Recyclage
9	Habilitation électrique pour électricien - Initiation H1B1	27	Equiper de seconde intervention - Initiation
10	Habilitation électrique pour électricien - Recyclage H1B1	28	Equiper de seconde intervention - Recyclage
11	Habilitation électrique pour non électricien - Initiation H0B0	29	Etablissement recevant du public
12	Habilitation électrique pour non électricien - Recyclage H0B0	30	Conduite en sécurité – Engin de chantier – R 372 M
13	Lutte contre le feu - Initiation	31	Conduite en sécurité – Grue à Tour – R377
14	Lutte contre le feu - Recyclage	32	Conduite en sécurité – Plate-forme élévatrice mobile de personnels – R386
15	Risques chimiques	33	Certificat à la conduite d'engins en sécurité (CACES) R 389
16	Risques biologiques	34	Conduite en sécurité – Grue auxiliaire de chargement – R390
17	Amiante en sous-section 4 - Opérateur et personnel encadrement	35	Autorisation de conduite en sécurité (ACES)
18	Amiante en sous-section 4 - Personnel encadrement uniquement		

# Le Comité technique consultatif

- **Il est institué auprès de la Direction du travail** pour participer à l'élaboration de la politique de prévention des risques professionnels
- **Y siègent :**
  - les autorités du Pays,
  - les organisations représentatives des salariés et des employeurs,
  - les services de santé au travail,
  - le service prévention de la CPS,
  - le fonds paritaire de gestion.
- **5 réunions en 2017 et 2 début 2018**

# Les actions réglementaires



4<sup>ème</sup> Édition  
LES JOURNÉES  
SANTÉ  
& SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL  
A rohi ana'e

# Les outils juridiques

- **Partie IV du code du travail** de Polynésie française
- Egalement applicable aux agents de la Fonction publique de la Polynésie française depuis la Loi du Pays n° 2018-22 du 4 mai 2018
- **Réserve d'application** : Etablissements de l'Etat intéressant la défense nationale

# Principales évolutions juridiques

- Loi du pays n° 2017-17 du 27 juillet 2017 portant diverses modifications du code du travail. Ce texte comporte des dispositions relatives à :
  - La prévention des risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante (dispositions complétées par arrêtés du 2 juin 2017 et du 2 juillet 2018) ;
  - La création de la possibilité pour le directeur du travail de mettre en demeure un employeur de prendre toutes mesures utiles pour parer à une situation dangereuse lorsque celle-ci résulte d'un non-respect des principes généraux de prévention ou de l'obligation générale de santé et de sécurité (modalités d'application définies par un arrêté du 22 septembre 2017).
- Loi du Pays n° 2017-21 du 10 août 2017 tendant à protéger la population en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, qui ajoute un article sur ce sujet dans le code du travail.

# Textes à paraître

- Projet de loi du Pays relatif à la prévention des risques liés à l'alcool et aux stupéfiants en milieu de travail, accompagné d'un projet d'arrêté,
- Projet de loi du pays relatif à la sécurité portuaire,
- Arrêtés techniques (amiante, levage,...),
- En réflexion : projet de réforme de la médecine du travail.

# Les aides financières



4<sup>ème</sup> Édition  
LES JOURNÉES  
SANTÉ  
& SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL  
.....  
A rohi ana'e

# Les outils plus sûrs

50% du prix H.T



Monte-matériaux



Lève Panneau



Transpalette  
électrique



Hayon élévateur



Diable  
électrique



Echafaudage roulant  
préfabriqué



Plate-forme individuelle  
roulante



Coffret mobile de  
chantier



Aspirateur à poussière

# Les prestations (formations et autres)

## Formation amiante des salariés en SS4

- Par un organisme de formation agréé
- 50% du prix H.T plafonné à 75 000 XPF / salarié
- Jusqu'à 5 salariés par employeur

## Repérage amiante

- Par un diagnostiqueur agréé
- Repérage avant travaux ou avant démolition
- 50% du prix H.T plafonné à 250 000 XPF / prestation

# Les actions de communication



4<sup>ème</sup> Édition  
LES JOURNÉES  
SANTÉ  
& SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL  
.....  
A rohi ana'e

# Les matinées de la prévention

- actions de sensibilisation et d'information organisées par la Direction du travail, en partenariat avec la CPS et les services de santé au travail,
- 5 matinées en 2017, qui ont concerné 405 participants (contre 379 en 2016),
- consacrées à l'évaluation des risques professionnels, au plan de prévention, à la souffrance au travail et au risque amiante,
- 3 de ces matinées s'adressaient de façon spécifique aux services et établissements publics de la Polynésie française.

# Les guides réalisés en partenariat



DIRECTION DU TRAVAIL



**SISTRA**

Service Interentreprises  
de Santé au Travail  
DE ZHUIS UN IIRANI

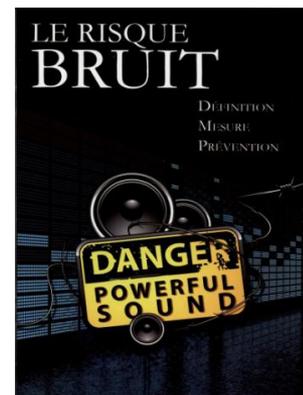
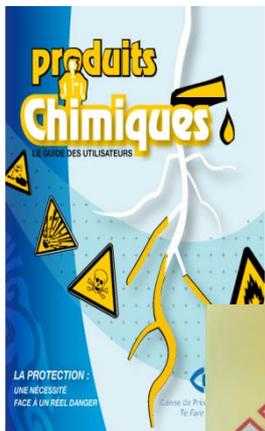


**TE PUPU TAOTE  
OHIPA**

ASSOCIATION MÉDICALE DU TRAVAIL  
DE LA COPRIE DE P.F.



Caisse de Prévoyance Sociale  
Te Fare Turuutu 'a  
Votre Protection Sociale,  
Notre Métier



# 1 ÉVITER LES RISQUES

**Utiliser une échelle comme point de travail c'est exposer les salariés au risque de chute de hauteur et de débrancher l'éclairage.**

**S'agripper au support de l'échelle afin de prévenir le risque de chute plus en amont possible.**

# 2 ÉVALUER LES RISQUES QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE ÉVITÉS

## ANALYSE

**Évaluer les risques de manière objective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

**Ne pas évaluer les risques de manière subjective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

# 3 COMBATTRE LES RISQUES À LA SOURCE

**Évaluer les risques de manière objective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

**Ne pas évaluer les risques de manière subjective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

# 4 ADAPTER LE TRAVAIL À L'HOMME

**Ne pas prendre en compte les particularités de l'individu (âge, sexe, état de santé, etc.) lors de la conception de l'équipement de travail.**

**Prendre en compte les particularités de l'individu (âge, sexe, état de santé, etc.) lors de la conception de l'équipement de travail.**

# 5 TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION TECHNIQUE

**Donner aux salariés des moyens de travail adaptés à l'évolution technique de leur quotidien.**

**Adapter les mesures de prévention en favorisant les évolutions techniques et organisationnelles.**

# 6 REMPLACER CE QUI EST DANGEREUX PAR NON OU MOINS DANGEREUX

**Évaluer les risques de manière objective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

**Ne pas évaluer les risques de manière subjective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

# 7 PLANIFIER LA PRÉVENTION

**Évaluer les risques de manière objective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

**Ne pas évaluer les risques de manière subjective, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

# 8 PRIVILEGIER LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

**Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) pour la dernière ligne de défense dans la prévention.**

**Utiliser les équipements de protection collective (EPC) pour la première ligne de défense dans la prévention.**

# 9 DONNER DES INSTRUCTIONS APPROPRIÉES

**Donner des instructions de manière claire et concise, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

**Ne pas donner des instructions de manière confuse et incomplète, en tenant compte de la gravité et de la fréquence de l'accident.**

### MANUTENTION DE CHARGES

**Approvisionner avec un chariot télescopique**  
Ne se jamais à ce bras levé et le faire à info, et faire à info et le faire à info.

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

### PRODUITS CHIMIQUES

DANGER PHYSIQUE

DANGER POUR LA SANTÉ

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

**Attention, l'étiquetage évolue !**  
A RÔLE ANA É

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

### ELECTROCUTION

**Utiliser la bonne rallonge électrique de type HD7RMF**  
Le bras doit toujours être, et faire à info et le faire à info.

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

### RISQUE DE SURDITÉ

**Protégez-vous du bruit. Quand on devient sourd c'est pour toujours !**  
A plusieurs fois par jour et le faire à info, et faire à info.

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

### GESTES DE COMMANDEMENT

**A chaque manœuvre un geste de commandement**  
Ne se jamais à ce bras levé et le faire à info.

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

### RISQUE D'EMPALEMENT

**Crosser les fers à béton ! ... Un réflexe de professionnel**  
A plusieurs fois par jour et le faire à info.

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

### CHUTE DE HAUTEUR

**Utiliser des échafaudages à montage en sécurité**  
A plusieurs fois par jour et le faire à info.

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

### CHUTE DE HAUTEUR

**Utiliser une nacelle pour travailler en hauteur.**  
Ne se jamais à ce bras levé et le faire à info.

Travaillons ensemble  
A RÔLE ANA É

# Les ateliers du SISTRA

- Actions de sensibilisation
- Animés par une équipe pluridisciplinaire :
  - IPRP / médecin du travail / intervenant extérieur
- Thèmes Proposés :
  - Diététique / Addictions / Risque routier / Risque chimique / Bruit / Evaluation des risques professionnels / TMS ergonomie

## Ateliers du SISTRA

- 139 participants en 2017

## Sensibilisations en entreprise

- 105 participants en 2017

# Les plaquettes prévention du SISTRA

**Risques Psycho-Sociaux (RPS)**

**Salarié**  
 Vous ressentez de manière inhabituelle et depuis quelque temps... une fatigue, une irritabilité, une anxiété, une tristesse, des troubles de la concentration ou du sommeil, des troubles digestifs, des douleurs musculaires dans le dos ou la nuque, des palpitations, une sensation d'oppression.  
**Vous constatez l'aggravation...**  
 d'une hypertension artérielle, d'une maladie de la peau, d'un asthme...  
**Vous avez modifié...**  
 votre comportement alimentaire, votre consommation d'alcool, de tabac, de médicaments...  
**Vous avez le sentiment que ces problèmes de santé peuvent être liés à des difficultés professionnelles...**  
 la modification du contenu ou de l'organisation de votre travail, la reconstruction de votre entreprise, la pression de l'environnement économique.

**Employeur**  
 Vous ressentez le besoin d'une prévention...  
 • un événement grave s'est produit : accident du travail, hold-up... ;  
 • le personnel est soumis à des incivilités, des violences verbales ou physiques ;  
 • l'entreprise traverse une période difficile de restructuration ;  
 • vous constatez des signes de stress parmi le personnel : baisse de motivation, augmentation du nombre des accidents du travail, augmentation des plaintes et des demandes de mutation dans un autre poste, apparition de conflits ;  
 • le CHSCT demande une étude sur les RPS pour l'évaluation des risques professionnels.

**Cannabis au travail**

Le cannabis appelé « pakalolo » est une plante résineuse qui pousse sur notre territoire. C'est le stupéfiant le plus répandu et le plus utilisé sur le territoire.

**Produit illégal :**  
 Consommer, planter, fabriquer, transporter, donner, vendre, importer, exporter... de la drogue est interdit par la loi.

**Le cannabis est dangereux à cause de ses différents constituants :**  
 • des goudrons nocifs pour les poumons, en quantité plus importante que le tabac (1 joint de paka = 6 cigarettes de tabac)  
 • du THC (Tétrahydrocannabinol), qui agit sur le cerveau. Plus le THC est élevé, plus les effets et les risques sont majorés.

Son élimination se fait lentement par le foie (environ 15j).  
 Éliminé dans les urines, sa concentration est diminuée de moitié en 4j.

**Cumul des produits = Effets très dangereux  
 Alcool + cannabis : risque accident mortel x 15**

Chacun réagit différemment selon le contexte, son état physique et psychique, selon la fréquence de consommation, la quantité consommée, la qualité, la fraîcheur du produit et la manière de le consommer.

**Alcool au travail**

Il y a autant d'alcool dans tous ces verres. Même si les volumes absorbés sont différents, la quantité d'alcool absorbée est la même, environ 10g d'alcool pur.

**Alcoolémie de 0.5g/L = 2 verres**

Dès le 2<sup>ème</sup> verre, le temps de réaction est allongé d'environ 3/5 seconde, à 90 km/h, il faut environ 13 m de plus pour s'arrêter.

Chacun réagit différemment selon : sa corpulence, son sexe, son état physique et psychique, selon la fréquence de consommation, la quantité consommée, le moment de la consommation.

**Alcool x 8,5**

1% de L de vin ou 1% de bière nécessitent 2 heures et demi pour que le corps puisse éliminer l'alcool contenu.  
**Pour 1 caisse de bière, le temps d'élimination est de 48h (soit 2j entiers)**

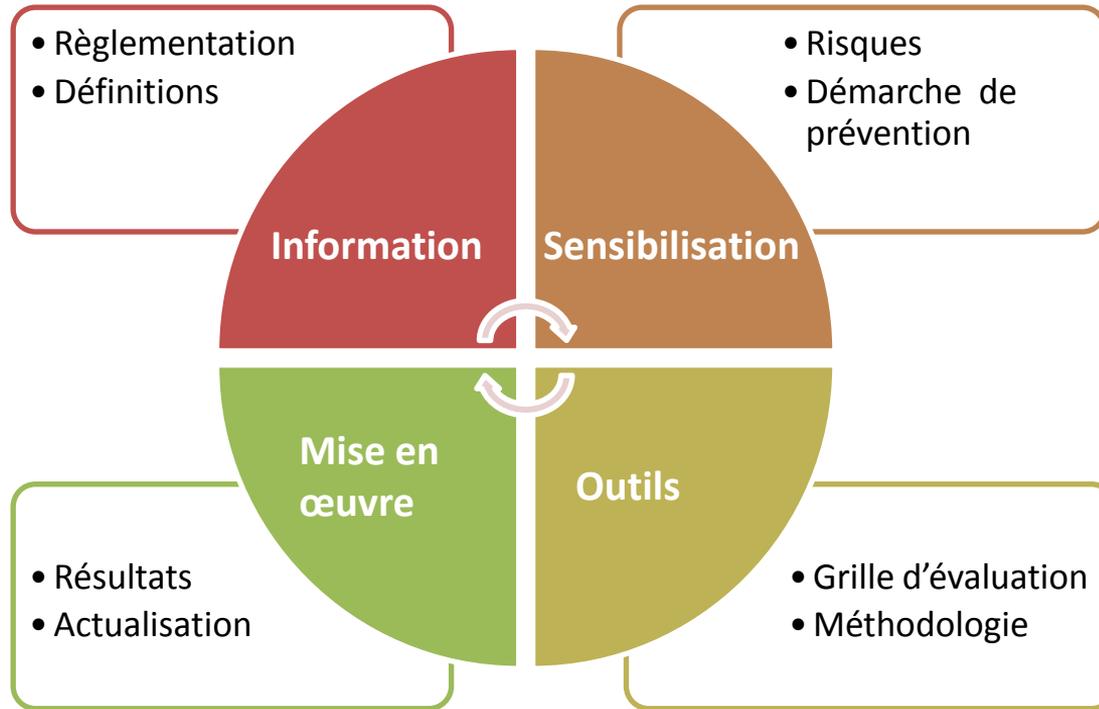
RIEN ne permet d'éliminer plus rapidement l'alcool contenu dans le sang. Seul le temps permet au foie d'éliminer à son rythme la quantité d'alcool ingérée.

Boire de la bière fait uriner mais ce qu'on élimine c'est de l'eau et non de l'alcool. Plus on urine plus on se déshydrate, plus on a soif et donc plus on boit.

**Cumul des produits = Effets très dangereux  
 Alcool + cannabis : risque accident mortel x 15**

Pour ses adhérents

# Les instants PREVS de l'AMT



*Notre métier ...  
Partenaire des entreprises*

# Les fiches pratiques de l'AMT

**AMT CPME** 1999  
FICHE 1994  
BREVET 0232/04

**RELEVÉ DES DISPOSITIONS DE PRÉVENTION**  
PROFESSEUR DES BREVETS PROFESSIONNELS  
MATIÈRE : ÉLECTRIQUE  
TITRE : ÉLECTRICIEN, INSTALLATEUR ET RÉPARATEUR

Les ouvrages suivants assurent le rôle de référence pour les professionnels de la profession :

- Code de la Sécurité et du Travail
- Code du Travail
- Code de Commerce
- Code de Procédure Pénale
- Code de Procédure Civile
- Code de Commerce
- Code de Procédure Pénale
- Code de Procédure Civile

**1. Objectifs**  
- Connaître les différents types de câbles  
- Connaître les différents types de câbles  
- Connaître les différents types de câbles

**2. Définitions**  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune

**3. Règles de sécurité**  
- Porter des vêtements adaptés  
- Porter des chaussures adaptées  
- Porter des lunettes de protection

**4. Équipements de protection individuelle**  
- Casque de protection  
- Gants de protection  
- Chaussures de protection

**5. Mesures de prévention**  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation

**AMT CPME** 1999  
FICHE 1994  
BREVET 0232/04

**RELEVÉ DES DISPOSITIONS DE PRÉVENTION**  
PROFESSEUR DES BREVETS PROFESSIONNELS  
MATIÈRE : ÉLECTRIQUE  
TITRE : ÉLECTRICIEN, INSTALLATEUR ET RÉPARATEUR

**1. Objectifs**  
- Connaître les différents types de câbles  
- Connaître les différents types de câbles

**2. Définitions**  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune

**3. Règles de sécurité**  
- Porter des vêtements adaptés  
- Porter des chaussures adaptées  
- Porter des lunettes de protection

**4. Équipements de protection individuelle**  
- Casque de protection  
- Gants de protection  
- Chaussures de protection

**5. Mesures de prévention**  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation

**AMT CPME** 1999  
FICHE 1994  
BREVET 0232/04

**RELEVÉ DES DISPOSITIONS DE PRÉVENTION**  
PROFESSEUR DES BREVETS PROFESSIONNELS  
MATIÈRE : ÉLECTRIQUE  
TITRE : ÉLECTRICIEN, INSTALLATEUR ET RÉPARATEUR

**1. Objectifs**  
- Connaître les différents types de câbles  
- Connaître les différents types de câbles

**2. Définitions**  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune

**3. Règles de sécurité**  
- Porter des vêtements adaptés  
- Porter des chaussures adaptées  
- Porter des lunettes de protection

**4. Équipements de protection individuelle**  
- Casque de protection  
- Gants de protection  
- Chaussures de protection

**5. Mesures de prévention**  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation

**AMT CPME** 1999  
FICHE 1994  
BREVET 0232/04

**RELEVÉ DES DISPOSITIONS DE PRÉVENTION**  
PROFESSEUR DES BREVETS PROFESSIONNELS  
MATIÈRE : ÉLECTRIQUE  
TITRE : ÉLECTRICIEN, INSTALLATEUR ET RÉPARATEUR

**1. Objectifs**  
- Connaître les différents types de câbles  
- Connaître les différents types de câbles

**2. Définitions**  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune

**3. Règles de sécurité**  
- Porter des vêtements adaptés  
- Porter des chaussures adaptées  
- Porter des lunettes de protection

**4. Équipements de protection individuelle**  
- Casque de protection  
- Gants de protection  
- Chaussures de protection

**5. Mesures de prévention**  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation

**AMT CPME** 1999  
FICHE 1994  
BREVET 0232/04

**RELEVÉ DES DISPOSITIONS DE PRÉVENTION**  
PROFESSEUR DES BREVETS PROFESSIONNELS  
MATIÈRE : ÉLECTRIQUE  
TITRE : ÉLECTRICIEN, INSTALLATEUR ET RÉPARATEUR

**1. Objectifs**  
- Connaître les différents types de câbles  
- Connaître les différents types de câbles

**2. Définitions**  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune  
- Câble : ensemble de conducteurs isolés et regroupés dans une gaine commune

**3. Règles de sécurité**  
- Porter des vêtements adaptés  
- Porter des chaussures adaptées  
- Porter des lunettes de protection

**4. Équipements de protection individuelle**  
- Casque de protection  
- Gants de protection  
- Chaussures de protection

**5. Mesures de prévention**  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation  
- Vérifier l'état des câbles avant utilisation

Pour ses adhérents

[www.amt-cpme.com](http://www.amt-cpme.com)

# Les Newsletters de l'AMT-CPME



*Notre métier ...  
Partenaire des entreprises*

# La lettre d'information « Tūārai Infos »

- Consacrée à la prévention des risques professionnels,
- Rédigée par un comité de rédaction ouvert aux acteurs de la prévention des risques,
- Diffusée par la Direction du travail à plus de 600 abonnés,
- 4 numéros depuis août 2017.

**TŪĀRAI INFOS**

Bonjour,  
C'est avec plaisir que nous vous présentons la quatrième édition de la Newsletter Tūārai Infos, un outil de communication au service des acteurs de la prévention en Polynésie française.

Le comité de rédaction reste ouvert à tous les acteurs de la prévention qui souhaitent apporter leur contribution à la diffusion des bonnes pratiques pour l'amélioration des conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

En tahitien, Tūārai signifie travailler en sécurité



Sommaire

- Le registre de sécurité
- Du bon choix des chaussures de sécurité
- Harcèlement et règlement intérieur
- Les Journées Santé Sécurité au Travail
- Actualité réglementaire
- Actualité technique

Merci de votre attention



4<sup>ème</sup> Édition  
LES JOURNÉES  
SANTÉ  
& SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL  
A rohi ana'e